

## Objectifs professionnels :

- L'ouvrier du paysage ou le jardinier aménage et entretient les jardins privés ou les espaces publics à l'aide d'outils manuels et d'engins motorisés.
- Les travaux d'aménagement couvrent principalement les travaux liés à la plantation des végétaux, l'engazonnement et la mise en place d'infrastructures (petits ouvrages et installations inertes...).
- Les travaux d'entretien consistent à assurer la maintenance des aménagements et des espaces végétalisés et l'entretien des matériels utilisés. Les travaux sont réalisés sous le contrôle de la hiérarchie.

## Programme :

- Organisation du travail : Participe à la préparation des chantiers, organise ses tâches en fonction des consignes, du travail en équipe et des aléas, assure le repliement de chantier.
- Réalisation de travaux d'aménagement : Réalise les travaux d'infrastructure d'un espace en suivant le plan d'exécution, réalise des travaux de plantation de végétaux, réalise des travaux d'engazonnement (semis, placage...).
- Réalisation de travaux d'entretien : dont les espaces paysagers et naturels, aussi bien sur du végétal que du minéral.
- Maintenance du matériel et d'équipements.
- Communication en situation professionnelle.
- Reconnaissance de végétaux.



## Moyens et méthodes pédagogiques :

Équipement numérique pour chaque apprenant de première année.

Nos salles sont équipées de vidéo projecteur et d'Apple TV. Les formateurs sont équipés d'Ipad afin d'innover dans leurs séquences pédagogiques.

Travaux pratiques sur site ou sur le site de Genech, projets, mises en situation pratique. Accompagnement de projet.

Visites de salons professionnels, visites de fournisseurs...

## Débouchés et poursuite d'études :

### Débouchés professionnels :

Le titulaire du CAP agricole "Jardinier paysagiste" est appelé à occuper un emploi du premier niveau de qualification dans le secteur du paysage (niveau III). Cet emploi renvoie au métier de jardinier ou d'ouvrier du paysage et à différentes appellations d'emploi.

### Poursuite d'études :

- Bac Pro Aménagements Paysagers
- BP Aménagements Paysagers

### Modalités d'évaluation :

Le CAP agricole spécialité "Jardinier paysagiste" est un diplôme organisé et délivré en unités capitalisables (UC) spécifiques à la formation professionnelle continue et à l'apprentissage. Les UC peuvent être obtenues indépendamment et sont valables pendant une durée de 5 ans. Chaque UC correspond à une capacité du référentiel de certification.

### Conditions d'admission :

Maîtriser les savoirs de base (parler, lire et écrire et compter en français).

### Durée de la formation : 2 ans

**Délai d'accès :** Entretien dans les 30 jours suivant le 1er contact

### Accessibilité :

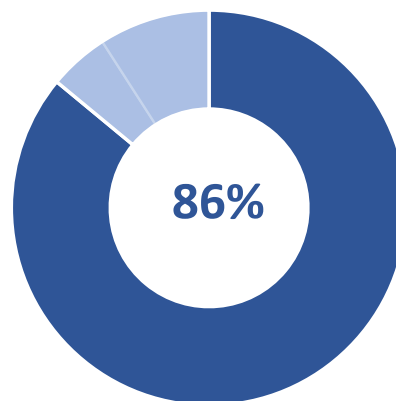
- Locaux : Réglementation ERP – Locaux accessibles aux personnes à mobilité réduite.
- Orientation et adaptation pédagogique possible, tutorée par un référent handicap.

### Tarif de la formation :

Pour 12 mois : 7000 € / Formation prise en charge par les OPCO et les financements obtenus par le CFA. Le reste à charge pour l'apprenti et l'entreprise est donc nul.

### Site de formation :

- Bourbourg



Taux de réussite aux examens 2023  
CAPA JARDINIER PAYSAGISTE